

SNES-FSU Normandie  
14, boulevard des Belges 76000 ROUEN  
tél : 02 35 98 26 03  
206 rue Saint Jean 14000 CAEN  
tél : 02 31 83 81 60  
email : [normandie@snés.edu](mailto:normandie@snés.edu)  
site : [www.normandie.snés.edu](http://www.normandie.snés.edu)



Lettre d'information du SNES-FSU de Normandie

Directrice de la publication : Claire-Marie Feret - Réalisation : Elfie Demarest - Prix : 0,4 euro N° 392 du 20/01/2023 - CCPAP 0522 S 05463 - trimestriel

Le SNES-FSU se bat quotidiennement pour améliorer les droits et les conditions de travail des TZR. En intervenant auprès du rectorat pour des problèmes individuels d'affectation ou de remboursement de frais, **les militantes et les militants parviennent chaque année à régler bon nombre de situations problématiques.**

En portant collectivement la voix des TZR, le SNES-FSU exige une reconnaissance et une meilleure prise en compte de la pénibilité des missions des TZR ainsi que des améliorations dans leurs conditions de travail.

**Pour renforcer le poids du SNES-FSU face à l'administration et donner au syndicat les moyens de fonctionner, syndiquez-vous ou renouvelez votre adhésion au SNES-FSU.**

#### SOMMAIRE

p. 1 Édito  
p. 2 Actualités

## SPÉCIAL TZR

Cher.e.s collègues,

Que vous soyez TZR depuis quelques mois ou depuis plusieurs années, vous constatez malheureusement qu'il faut trop souvent se battre pour connaître et faire valoir vos droits. Dans un contexte de crise de recrutement et de pénurie d'enseignant.e.s, **les conditions de travail des TZR se dégradent chaque année.** La gestion des affectations par le rectorat est calamiteuse : opacité totale des procédures, affectations souvent multiples et parfois intenable, communication laborieuse...

Au-delà des affectations, **les conditions d'exercice sont rendues compliquées par des effectifs de classe qui augmentent lentement mais , par des programmes qui changent régulièrement, par des réformes auxquelles il faut sans cesse d'adapter.**

Dans le même temps, nos salaires stagnent, malgré l'inflation galopante, et **se faire rembourser ses frais de déplacement s'apparente à un véritable parcours du combattant** - alors que les sommes engagées sont souvent conséquentes !

Pour ne rien arranger, la fusion des ex-académies de Rouen et de Caen qui est désormais pleinement aboutie, ne sera pas sans conséquences sur les TZR puisque **toutes les zones risquent d'être redécoupées, entraînant sans doute de très nombreuses mesures de carte scolaire chez les TZR** et, on peut le craindre, une nouvelle dégradation de vos conditions de travail.

Pour échanger avec vous sur tous ces sujets, pour vous informer sur vos droits et pour vous aider au quotidien face à l'administration, **la section du SNES-FSU organise deux stages à destination des TZR.**

Inscrivez-vous nombreux !

Léon Lefrançois, Lorraine Minot et Ivan Ygouf,  
responsables du secteur TZR  
Bertrand Buffetti, Claire-Marie Feret et Marc Hennetier,  
co-secrétaires académiques du SNES-FSU



## STAGES TZR

**Mardi 7 mars à Rouen  
Jeudi 9 mars à Caen**

**Pour vous inscrire, voir au verso**

**Les stages syndicaux du SNES-FSU sont ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non. Ces stages sont l'occasion de se rencontrer, de ne pas rester isolé.e dans son établissement, de s'informer sur ses droits, de s'armer pour résister aux diverses pressions mais aussi d'échanger et de construire collectivement les mandats qui seront ensuite portés par le SNES-FSU.**

Pour participer à ce stage, il suffit de :

- Vous inscrire avec le lien du QR code (voir au recto) ou à cette adresse : <https://r.snes.edu/StagesNormandie>
- Déposer auprès de votre chef d'établissement, avant le 7 février pour Rouen et le 9 février pour Caen, une demande d'autorisation d'absence (générée à l'inscription en ligne).

La participation à ces stages de formation syndicale est un droit statutaire dans la limite de 12 jours par an, qu'il faut utiliser et qu'on ne peut vous refuser.



### Le saviez-vous ?

Si vous êtes affecté.e.s à l'année dans un ou plusieurs établissements, vous pourriez bénéficier **de remboursements de frais de déplacement et de repas.**

Si vous êtes affecté.e.s à l'année dans votre commune de rattachement ou dans son agglomération et que vous ne pouvez pas prétendre à des remboursements de frais, vous pourriez tout de même bénéficier **du forfait mobilités durables et/ou de la prise en charge partielle de l'abonnement de transport en commun** (voir sur notre site internet).



### Quelles conséquences de la fusion des académies pour les TZR ?

La fusion des deux anciennes académies en une académie normande unique risque de conduire le Rectorat à **redessiner l'ensemble des zones de remplacement.** Dans ce cas, tous les TZR actuels verraient leur poste supprimé et bénéficieraient de points de mesure de carte scolaire pour être réaffectés dans la nouvelle zone. Afin de pallier les problèmes de remplacement, **le SNES-FSU craint que les nouvelles zones soient encore plus grandes que les zones actuelles,** dégradant encore les conditions de travail et d'affectation des collègues.

Quoi qu'il arrive, il vous faudra **prendre contact avec la section académique du SNES-FSU** pour être accompagné.e et conseillé.e au mieux tout au long de la saisie des vœux intra.

Les stages seront l'occasion également d'aborder ce mouvement intra et de répondre à vos questions.

### Contactez le SNES-FSU

Permanences spéciales TZR

- le lundi après-midi à Rouen :  
02 35 98 26 03

- le jeudi après-midi à Caen :  
02 31 83 81 60

ou par mail à  
[normandie@snes.edu](mailto:normandie@snes.edu)